



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
12 novembre 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 8^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 14 octobre 2013, à 10 heures

Président : M. Diallo. (Sénégal)
puis : M. Dhanapala (Vice-Président). (Sri Lanka)

Sommaire

Point 24 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- b) Coopération Sud-Sud

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-51179X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 24 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/68/97-E/2013/87)

b) Coopération Sud-Sud (A/68/212)

1. **M. Gass** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'analyse du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2011 (A/66/97-E/2013/87), signale que le rapport, comme par les années passées, regroupe les données financières sur les contributions et les dépenses des organismes des Nations Unies qui ont déclaré avoir engagé ce type de financement. Il contient également une analyse plus poussée des questions de financement ayant une incidence sur la capacité du système à répondre aux besoins des pays et examine l'efficacité et l'efficacé du système.

2. En 2011, les contributions aux activités opérationnelles de développement s'étaient réparties entre un petit nombre d'organismes des Nations Unies, les 10 premiers ayant reçu 88 % de la totalité des contributions. On constate des tendances positives en ce qui concerne le financement sur le long terme, mais le rythme s'est ralenti sur le court terme. Les contributions des pays en développement ont augmenté d'environ 16 % en valeur nominale depuis 2006, mais le faible nombre de pays donateurs qui continuent de verser leurs contributions au titre des ressources de base du système des Nations Unies pour le développement demeure préoccupant.

3. Le rapport montre que la part des ressources de base au titre des contributions liées au développement versées par les principaux donateurs au système a été considérablement plus élevée que celle suggérée par les données agrégées. L'augmentation exponentielle des ressources autres que les ressources de base au cours des 15 dernières années a entraîné des répercussions sur la fragmentation, la cohérence du programme et l'efficacité de l'ensemble des activités opérationnelles de développement des Nations Unies. Dans sa résolution 64/289, l'Assemblée générale a donc demandé instamment que l'on améliore la gestion et le contrôle des ressources autres que les ressources de base, en incluant dans les rapports annuels une

évaluation du degré d'alignement de ces ressources sur les plans stratégiques de chaque organisation. La prévisibilité du financement des ressources de base et des autres ressources, ainsi que la fiabilité et la stabilité du financement provenant de contributeurs individuels demeurent problématiques. On note une différence importante dans la répartition des dépenses d'appui aux programmes et de gestion entre les ressources de base et les autres ressources. Une fois ces dépenses recouvrées, seulement 66 % des ressources de base sont consacrées aux activités de programme contre 90 % pour les autres ressources.

4. Selon les chiffres préliminaires, le montant total des contributions aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies a augmenté de 5 % en valeur nominale en 2012 par rapport à 2011. La part des ressources de base a légèrement baissé à 27 %. Il faut toutefois prendre en considération que cette baisse est due au fait qu'en 2012 un certain nombre d'organismes des Nations Unies sont passés des Normes comptables du système des Nations Unies aux Normes comptables internationales pour le secteur public. L'impact de cette modification sur l'analyse des tendances sera examiné plus en détail sous peu.

5. **M. Zhou Yiping** (Directeur, Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/68/212), dit que le rapport examine la nouvelle dynamique politique qui définit ce type de coopération, les questions économiques, les questions et interactions sociales, l'environnement et les changements climatiques et les aspects positifs de la vie économique des pays les moins avancés. Il fait le point également sur le nouveau dynamisme de la collaboration régionale et interrégionale Sud-Sud qui se reflète dans un certain nombre de faits nouveaux survenus récemment. Il attire l'attention sur le soutien continu qu'apportent les donateurs traditionnels à la coopération triangulaire, qui bénéficie également, tout comme la coopération Sud-Sud, d'un soutien accru de la part des organismes du système des Nations Unies. Malgré l'intensification des échanges Sud-Sud, beaucoup reste à faire toutefois pour répondre aux besoins de plusieurs milliards de gens toujours privés d'accès à l'électricité, à l'eau salubre, à l'assainissement et à de nombreux autres biens et services essentiels. Dans la cinquième partie de son rapport, le Secrétaire général a donc formulé six recommandations à l'intention des États Membres. Il

est à espérer que le Comité les examinera soigneusement au cours de ses délibérations.

6. **M. Thomson** (Fidji), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se dit préoccupé par la diminution de la part des ressources de base dans les contributions destinées à financer les activités de développement, en dépit de l'augmentation des autres ressources, et prie instamment les donateurs d'y accorder la priorité. Les ressources de base constituent le fondement des activités opérationnelles de développement et sont d'importance cruciale pour le suivi de l'examen quadriennal complet, volet essentiel pour permettre aux collectivités qui en ont le plus besoin partout dans le monde de tirer profit des avantages du développement. Le mécanisme provisoire de coordination de l'évaluation à l'échelle du système des activités opérationnelles de développement constitue une partie importante de la procédure d'examen. Le Groupe se félicite de sa proposition et attend avec intérêt un accord sur les thématiques des évaluations pilotes. Elles devraient être menées le plus tôt possible afin d'assurer un retour d'information systématique sur le cadre d'orientation résultant de l'examen.

7. L'élimination de la pauvreté demeure la priorité absolue des pays en développement et doit être au cœur des activités de développement des Nations Unies, comme l'a reconnu la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale. La capacité du système des Nations Unies pour le développement à remplir ce mandat sera le test décisif de ses activités opérationnelles. Le Conseil économique et social a fait l'objet d'une réforme devant lui permettre de continuer longtemps à assurer la surveillance nécessaire concernant la procédure d'examen. Ces modifications pourraient nécessiter en retour des modifications aux cycles d'établissement des rapports sur la mise en œuvre de l'examen.

8. Le Groupe se félicite des recommandations du Secrétaire général concernant la coopération Sud-Sud et réitère sa position sur les mesures qui doivent être prises pour renforcer davantage le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Toutes les institutions spécialisées, à l'instar de certains fonds et programmes, devraient procéder à une intégration opérationnelle de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Cette coopération constitue un moyen efficace d'accroître la participation des pays en développement à l'économie mondiale, leur permettant

de tirer profit des pratiques optimales des autres pays. Le système des Nations Unies pour le développement gagnerait à puiser dans les bases de données et les connaissances du Bureau, qui joue un rôle de coordination à l'échelle du système. La coopération Sud-Sud, profondément enracinée dans des principes convenus et soutenue par le système des Nations Unies pour le développement, compléterait véritablement la coopération Nord-Sud à l'échelon mondial.

9. *M. Dhanapala (Sri Lanka), Vice-Président, assume la présidence.*

10. **M. Bart** (Saint-Kitts-et-Nevis), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), exprime la préoccupation de la CARICOM devant l'insuffisance et l'imprévisibilité du financement des activités opérationnelles de développement et les limites inhérentes, qui sont exacerbées par les crises mondiales, en particulier la lenteur de la reprise de l'économie mondiale. Ces activités doivent demeurer axées sur la réduction de la pauvreté, la croissance économique et le développement durable. Elles doivent être menées à la demande des pays, conformément à leurs politiques et priorités nationales, et disposer de ressources suffisantes et prévisibles par le biais du système des Nations Unies pour le développement. Le système joue un rôle essentiel dans le transfert de nouvelles technologies aux pays en développement et leur fournit tout un éventail de services, y compris des commissions régionales et des bureaux sous-régionaux.

11. Le déséquilibre croissant entre les ressources de base et les autres ressources a été adapté en fonction des pays donateurs au détriment des pays bénéficiaires. Malgré sa pertinence, un financement plus important au moyen d'autres ressources est imprévisible et entraîne une augmentation des dépenses opérationnelles et de la fragmentation. Il importe de corriger ce déséquilibre pour que l'aide au développement réponde aux politiques nationales et soit exempte de toute condition. La mobilisation d'une masse critique des ressources de base pourrait permettre aux pays bénéficiaires de satisfaire leurs besoins en matière de développement, notamment en renforçant leurs capacités nationales.

12. La CARICOM demeure préoccupée par le fait que l'aide publique au développement n'a pas atteint les objectifs que les pays donateurs s'étaient fixés. Sans une augmentation considérable, les objectifs fondamentaux des pays bénéficiaires seront

compromis. Dans ce contexte, il importe d'intégrer la coopération Sud-Sud dans le système des Nations Unies, sans sacrifier la coopération Nord-Sud.

13. **M. Alemu** (Éthiopie), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, rappelle que le Document final de Rio+20 a marqué le début d'une nouvelle phase dans la coopération internationale au développement, fondée sur les objectifs du Millénaire pour le développement et devant déboucher sur le programme de développement pour l'après-2015. Cela signifie que la nature même de cette coopération est actuellement définie pour des années à venir et fait ressortir le rôle crucial du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable et le Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

14. Le rôle central du système des Nations Unies pour le développement dans ce processus de transformation est clairement énoncé dans la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet qui, à l'instar du Document final de Rio+20, insiste sur le fait que l'élimination de la pauvreté est actuellement le plus grand défi mondial, en particulier en Afrique. Il est vrai que l'élimination de la pauvreté est la responsabilité première des pays directement touchés, mais le rôle que peuvent jouer leurs partenaires, principalement le système des Nations Unies, est également très important, d'autant plus qu'ils sont tributaires des ressources de base. C'est la raison pour laquelle la persistance du déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources est l'un des principaux sujets d'inquiétude. Si les ressources autres que les ressources de base répondent à des besoins réels, elles ont aussi un certain nombre de désavantages, comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport ([A/68/97-E/2013/87](#), par. 11), et sont moins susceptibles de renforcer l'appropriation des stratégies de développement par les pays.

15. Les États africains appuient l'initiative « Unis dans l'action » comme un moyen permettant de renforcer l'appropriation nationale des pays bénéficiant d'un programme. Ils attendent avec intérêt les orientations détaillées sur ses principes de base et notamment sur les défis posés par les mandats spécifiques des entités participantes et la nécessité d'une responsabilité verticale. Le Groupe des États d'Afrique reconnaît également que la coopération Sud-Sud et triangulaire offre aux pays bénéficiaires des possibilités pour atteindre leurs objectifs nationaux, en

particulier par le développement de leurs ressources humaines, et se félicite de l'appel lancé demandant à ce que la problématique homme-femme soit systématiquement abordée dans la planification du développement.

16. **M. Le Hoai Trung** (Viet Nam), prenant la parole au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), estime que le volet développement revêt une importance primordiale dans les travaux des Nations Unies et contribue à consolider toutes ses autres activités. Les activités opérationnelles des Nations Unies devraient favoriser l'appropriation nationale et régionale et refléter les politiques des pays bénéficiant d'un programme. Le financement décroissant de ces activités et le déclin persistant de l'aide au développement soulèvent certaines préoccupations. Tout en se félicitant des contributions de plus en plus importantes des pays en développement, l'ASEAN demande aux pays donateurs d'accroître les fonds de base destinés aux activités opérationnelles pour faire en sorte qu'ils conservent leur nature neutre, volontaire, universelle et multilatérale. Elle encourage le système des Nations Unies pour le développement à continuer de fournir une aide dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, la coopération Sud-Sud, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le développement durable, et d'accorder une attention particulière au renforcement des capacités.

17. L'ASEAN souscrit à la réforme du système visant à assurer plus de cohérence, d'efficacité et d'efficacités, tout en reconnaissant les défis posés par la simplification et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement. Une forte appropriation par l'État, soutenue notamment par l'initiative « Unis dans l'action », est essentielle dans les pays pilotes et les pays volontaires, qu'il faut toutefois continuer de renforcer, en gardant à l'esprit qu'il n'existe pas de solution unique. L'ASEAN encourage le recours accru à la coopération triangulaire, tout en demandant à l'ONU de consentir davantage d'efforts en faveur de la coopération Sud-Sud, en complément, et non en remplacement, de la coopération Nord-Sud.

18. **M. Léon González** (Cuba), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), estime aussi que les activités opérationnelles devraient être exécutées sous la direction des pays bénéficiant d'un programme et en conformité avec leurs priorités nationales en matière de

développement. Ces activités devraient être définies en fonction du mandat spécifique de chaque organisation, en particulier sa contribution à la priorité capitale de l'élimination de la pauvreté. La CELAC est préoccupée par l'absence de progrès concernant la notion de masse critique des ressources et dans les efforts visant à corriger le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources et accroître l'appui en faveur de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Elle estime que les agences, fonds et programmes des Nations Unies devraient s'engager davantage dans la région de la CELAC et y être physiquement représentés, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire. Elle plaide en faveur d'une participation plus efficace des pays en développement dans la gouvernance du système des Nations Unies pour le développement par des moyens novateurs leur permettant de s'associer aux structures intergouvernementales de prise de décision, conformément au principe de la représentation géographique équitable.

19. **M. Kommasith** (République démocratique populaire lao), prenant la parole au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, souligne qu'il importe au plus haut point que les pays développés accordent la priorité aux ressources de base pour financer les activités opérationnelles des Nations Unies. À son avis, les autres ressources devraient être assouplies et alignées sur les priorités nationales et ne devraient pas remplacer les ressources de base.

20. Compte tenu de l'intensification des partenariats bilatéraux, de l'intégration régionale et de la coopération internationale entre les pays du Sud, les pays en développement sans littoral sont de plus en plus dépendants de leurs voisins et d'autres pays en développement et considèrent les économies émergentes comme des acteurs majeurs du développement et, dans bien des cas, comme leurs premiers partenaires commerciaux, ainsi qu'une source d'investissement direct et de transfert de technologie. La coopération Sud-Sud et triangulaire doit donc être stratégiquement axée sur les défis auxquels ils sont confrontés, notamment la capacité de résistance, la diversification économique, le développement des infrastructures, le renforcement des capacités et l'intensification du commerce et l'amélioration de l'accès au marché. Le Groupe invite les partenaires de développement et d'autres pays à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation

spéciale qu'il a créé dans le cadre des préparatifs de la Conférence consacrée à l'examen décennal de l'application du Programme d'action d'Almaty, qui se tiendra en 2014.

21. Le Groupe attend avec intérêt le lancement du mécanisme de transfert de technologie Sud-Sud aux pays en développement sans littoral, qui constituera une plate-forme pour le transfert de technologies permettant de développer et de renforcer les capacités de production. La coopération Sud-Sud vient en complément, et non en remplacement, de la coopération Nord-Sud et, à ce titre, elle mérite le plein appui du système des Nations Unies et des partenaires de développement.

22. **M. Zinsou** (Bénin), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, demande une clarification sur les raisons qui ont motivé la réduction à 52 % des allocations de ressources budgétaires du système des Nations Unies en faveur des pays les moins avancés contrairement au minimum de 60 % fixé par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement. Ces pays étant les plus vulnérables, ils ont grand besoin de l'appui des Nations Unies. Ils invitent les organismes des Nations Unies à intégrer le Programme d'action d'Istanbul dans leurs programmes de travail respectifs et exhortent les États Membres à leur consacrer au moins les deux tiers du total des activités opérationnelles des Nations Unies. Ces activités doivent être revigorées et soutenues par des ressources adéquates. L'insuffisance des ressources de base représente une contrainte importante sur le financement du développement. De plus, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement doit être conforme aux priorités nationales. Les programmes de développement doivent répondre aux besoins plutôt que d'être impulsés par l'offre et ils ne devraient pas être liés à des conditionnalités politiques. Il doit y avoir un équilibre entre la souveraineté nationale et la gouvernance collective dans l'élaboration des politiques économiques.

23. La coopération Sud-Sud et triangulaire joue un rôle important dans le développement des pays les moins avancés et constitue une force vitale dans le paysage de l'économie mondiale. Ces pays se félicitent donc de la possibilité qu'ils ont de faire bon usage des capacités, des ressources et des expériences institutionnelles des pays du Sud, en particulier des solutions technologiques des pays émergents.

Toutefois, la réalisation du potentiel de cette coopération n'est pas encore optimale. Le renforcement des investissements des pays du Sud pourrait grandement aider à accélérer leur processus d'industrialisation. Les pays émergents auraient tout à gagner de cette possibilité d'augmenter leur part de marché dans les économies en pleine croissance. Considérant que plusieurs pays du Groupe sont également des pourvoyeurs de matières premières, le renforcement de la coopération Sud-Sud aurait des retombées positives pour tous les participants. Les pays les moins avancés appellent donc de leurs vœux le renforcement de la coopération Sud-Sud et triangulaire et sollicitent le soutien de la communauté internationale en vue de la tenue à Cotonou en avril 2014 d'une conférence ministérielle qui donnera une impulsion décisive à l'expansion de cette coopération.

24. **M. Vrailas** (Observateur de l'Union européenne), prenant la parole au nom du Monténégro, de la Serbie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, et de la Géorgie, du Liechtenstein, de la République de Moldova et de l'Ukraine, se réjouit des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet. Il se félicite en particulier de l'examen utile du financement du système du coordonnateur résident mené par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Tous les fonds, programmes et institutions spécialisées ont été priés de mettre en place et d'appliquer le mécanisme de partage des coûts à l'appui de ce système afin d'assurer la disponibilité des ressources nécessaires pour obtenir de meilleurs résultats à l'échelon national. L'Union européenne et ses États membres invitent aussi instamment le Groupe à traduire sur le plan opérationnel les instructions permanentes pour les pays souhaitant adopter l'approche « Unis dans l'action ». Ces instructions devront être appliquées intégralement par l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement d'ici la fin de 2013. Il importe aussi de rationaliser les mécanismes de programmation, de financement et de responsabilité. La création d'un cadre dynamique et structuré pour le suivi et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de l'examen est cruciale et nécessite des indicateurs et des efforts cohérents afin de maintenir au minimum les coûts de transaction et les exigences en matière de rapport, en particulier à l'échelon national.

25. Les autres ressources constituent un complément important aux ressources de base, bien que celles-ci demeurent l'assise des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Dans les deux cas, les ressources devraient servir à renforcer la cohérence, répondre aux besoins des pays bénéficiant d'un programme et maximiser l'impact sur le développement. Les principes qui caractérisent l'appropriation nationale, la planification axée sur les résultats, l'intégration, la transparence et la responsabilité devraient guider les pratiques de financement de tous les États Membres, alors que le système des Nations Unies devrait disposer de cadres de résultats et de systèmes de gestion axés sur des résultats solides. En période de restriction budgétaire, il est encore plus important que les maigres ressources disponibles soient utilisées de manière efficace et économique.

26. **M. Raja Zaib Shah** (Malaisie) souligne que la coopération Sud-Sud est un élément vital de la coopération internationale pour le développement et un fondement essentiel de l'autonomie nationale et collective. La responsabilité première de sa mise en œuvre incombe aux pays en développement eux-mêmes, mais la communauté internationale doit néanmoins appuyer les efforts déployés par ces pays pour l'élargir. Dans ce cadre, la coopération triangulaire offre des possibilités de coopération avec les pays développés et d'autres partenaires de développement en fournissant une assistance technique aux pays en développement. Devenue un partenaire de développement international de plus en plus actif, en particulier dans le cadre de son programme de coopération technique, la Malaisie, pour sa part, accueille ses possibilités avec satisfaction. Soulignant que la coopération Sud-Sud ne remplace pas la coopération entre les partenaires de pays développés et en développement, la Malaisie espère que cela n'empêchera pas les pays développés de continuer à coopérer de manière significative avec les pays les moins avancés.

27. **M. McLay** (Nouvelle-Zélande) déclare que le plan d'action du Groupe des Nations Unies pour le développement, élaboré dans la foulée de l'examen quadriennal complet, contient quatre orientations que la Nouvelle-Zélande appuie tout particulièrement. La priorité accordée à un ensemble d'outils de gestion axé sur les résultats permettrait aux gouvernements de prouver de façon convaincante à leurs mandants

l'impact positif des activités opérationnelles des Nations Unies. La rationalisation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement favoriserait une division claire du travail entre les organismes des Nations Unies et répondrait mieux aux besoins et priorités de chaque pays. Les nouvelles instructions permanentes de l'initiative « Unis dans l'action » permettraient un meilleur partage des avantages. Enfin, l'intégration des questions relatives à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes, aux personnes handicapées et à la réduction des risques de catastrophe permettrait d'assurer un développement plus inclusif, durable et équitable. Il est essentiel de convaincre tous les organismes des Nations Unies de mettre en œuvre le plan d'action et sa délégation attend avec intérêt les rapports sur les progrès réalisés à cet égard. Elle est également impatiente de prendre connaissance des mesures prises pour donner effet au plan d'action pour l'harmonisation des pratiques opérationnelles dans le système des Nations Unies.

28. **M. Lazarev** (Biélorus) s'inquiète de la diminution constante des ressources de base, dont le rôle essentiel est de permettre au système des Nations Unies pour le développement d'assurer un soutien fiable et indépendant en matière de développement. Il est crucial que les pays développés respectent leurs engagements financiers en matière de développement dont la baisse n'a pas été compensée par les quelques cas où des ressources de base accrues ont permis aux organismes des Nations Unies de hausser le niveau de financement des programmes de pays. En outre, des efforts sont nécessaires pour élargir la base des donateurs et mettre en place des réformes pour réduire les coûts administratifs et, partant, libérer des ressources pour les activités de programme. À cet égard, sa délégation attend avec intérêt les discussions de fond sur la notion de masse critique des ressources de base.

29. L'aide ciblée devrait clairement indiquer que les organismes et programmes des Nations Unies continuent de coopérer avec les pays en développement, y compris les moins avancés d'entre eux, ayant atteint un niveau plus élevé de développement. Dans le cas des pays à revenu intermédiaire, cette aide devrait être destinée à assurer leur transition vers un statut de pays développé. Il est inacceptable que ces pays soient pénalisés pour leur succès dans des domaines de développement spécifiques ou soient ramenés à un statut de pays en

développement en raison d'une situation économique mondiale volatile. Le système des Nations Unies doit adopter une approche globale unique de la coopération avec ces pays, tout en les encourageant à partager leurs données d'expérience et leurs connaissances avec les pays en développement.

30. **M. Wennubst** (Suisse) accueille avec satisfaction la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet, ce qui se traduit déjà par des progrès significatifs dans de nombreux domaines. Il note toutefois que l'élaboration de nouvelles instructions permanentes a montré la nécessité de mettre en place une série de mesures d'accompagnement pour assurer leur succès. La Suisse demande au Groupe des Nations Unies pour le développement d'appliquer intégralement ces mesures et de faire rapport à ce sujet au début de 2014. Le Groupe et le Comité de haut niveau sur la gestion sont également priés de poursuivre leurs efforts pour répondre à la demande des États Membres concernant la simplification et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, et ce, conformément au calendrier établi par le Conseil économique et social. Devant la diminution des ressources de base, son pays se dit préoccupé par le fait que l'ensemble de la structure de financement ne permet pas de garantir un système de développement mieux coordonné et plus efficace. Les fonds et programmes des Nations Unies ont été invités à faire des propositions aux organes directeurs sur la notion de masse critique d'ici la fin de 2013.

31. Enfin, notant les implications de la récente réforme du Conseil économique et social pour le suivi de la résolution 67/226, en particulier le déplacement de juillet à février du débat consacré aux activités opérationnelles, il soulève la question de la mise à disposition en temps voulu des données pertinentes pour les délibérations des États Membres, et demande au Secrétariat de préciser comment un cadre de suivi complet et actualisé pouvait être adapté au processus de prise de décision du Conseil.

32. **M^{me} Dyrud** (Norvège), rappelant que des mesures importantes ont été prises pour améliorer le système des Nations Unies pour le développement, souligne qu'il existe toutefois plusieurs domaines où sa pertinence, son efficacité et son efficience doivent être améliorées. Premièrement, les fonds, les programmes et les institutions spécialisées doivent sans tarder assurer le suivi à l'échelon national des instructions permanentes pour l'initiative « Unis dans l'action » et les organes directeurs quant à eux doivent mettre en place de nouveaux modes de fonctionnement aux fins

de l'approbation de programmes communs. Deuxièmement, des mécanismes de responsabilisation partagée entre les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies doivent être mis en place comme le stipule l'examen quadriennal complet. Les institutions doivent également fournir les informations nécessaires permettant aux pays qui n'en ont pas encore d'établir un cadre budgétaire unique pour les Nations Unies. Troisièmement, il serait bon que les initiatives d'achats en commun soient accélérées et qu'un plus grand nombre d'organismes des Nations Unies adoptent le dispositif commun de sanctions contre les fournisseurs. Quatrièmement, le financement de chaque organisme doit reposer davantage sur des ressources de base. De plus, des fonds dédiés sont encore nécessaires pour couvrir les dépenses de programme dans les pays de plus en plus nombreux à adopter la modalité « Unis dans l'action ». Cinquièmement, il serait nécessaire d'améliorer les rapports sur les résultats obtenus au niveau des organismes et des pays afin de documenter l'impact du programme de réforme. De même, les progrès dans la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet devraient être systématiquement suivis et faire l'objet d'un rapport. Sixièmement, le plan d'action sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système doit être mis en œuvre intégralement, dans l'ensemble du système des Nations Unies et sur le terrain à l'échelon mondial. En conclusion, elle demande aux pays donateurs d'être prêts à accepter un risque et de fournir aux fonds et programmes les outils et la souplesse nécessaires pour atteindre des résultats, et ce, même dans les situations les plus difficiles.

33. **M. Al-Thani** (Qatar) souligne que la coopération Sud-Sud a un rôle important à jouer dans l'élimination de la pauvreté en permettant aux pays en développement d'atteindre l'autosuffisance et de bâtir un avenir meilleur pour les générations futures. La performance économique sans précédent des pays du Sud est à la fois une cause et un résultat du succès de cette coopération en ce sens qu'elle accélère la connectivité digitale et stimule le commerce entre eux. Par ailleurs, leur part accrue dans le commerce international favorise leur développement, ce qui, en retour, nécessite encore plus de transferts de technologie et d'échanges commerciaux avec les pays développés comme avec les pays en développement.

34. Le Qatar a toujours été au premier rang de la coopération Sud-Sud et a été l'hôte de nombreuses réunions internationales de haut niveau consacrées à la poursuite de cette coopération, y compris en matière de

ressources humaines et d'assistance technique, et en particulier dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Ces réunions sont riches d'enseignements non seulement pour les pays participants, mais également pour tous les autres pays, et le Qatar continuera d'en faire la promotion.

35. **M. dos Santos** (Brésil) est d'avis que le maintien de la pertinence des activités opérationnelles de développement des Nations Unies dépend de la disponibilité d'un financement prévisible, non lié et accru. L'importante réduction dans les contributions totales en 2011 est donc une source de préoccupation, car elle compromet gravement la disponibilité des ressources de base. L'élimination de la pauvreté exige des efforts sur le terrain pour répondre aux besoins spécifiques de tous les pays en développement, y compris les pays à revenu intermédiaire, et doit s'appuyer sur le principe de l'appropriation nationale. La coopération Sud-Sud et triangulaire forme une partie importante de ces efforts, mais ne peut remplacer l'aide publique au développement. En effet, elle répond à une logique différente et repose sur l'appropriation, la non-conditionnalité et l'assistance fondée sur la demande. Le Brésil continue d'appuyer l'intégration de cette coopération dans les travaux des fonds, programmes et activités des Nations Unies, notamment par le renforcement du Bureau pour la coopération Sud-Sud.

36. **M. Krishnasswamy** (Inde) souligne que l'élimination de la pauvreté, priorité absolue des pays en développement et principal défi mondial, doit être au centre de l'attention du système des Nations Unies pour le développement. Ce mandat, qui découle de l'examen quadriennal complet, exige des mécanismes efficaces de mise en œuvre. De plus, les activités opérationnelles doivent s'adapter à l'évolution de l'environnement et aux besoins de chaque pays. Elles doivent contribuer aux plans de développement national et être libres de conditionnalités.

37. Le ralentissement économique mondial que l'on connaît actuellement a rendu l'aide publique au développement encore plus critique et a également réduit les flux de capitaux. Des efforts sont donc nécessaires pour promouvoir l'investissement et le commerce en donnant aux pays en développement un accès aux technologies avancées. On ne cesse de vanter les mérites de la coopération Sud-Sud, mais elle n'est pas encore à la hauteur des attentes qu'elle a suscitées. La souplesse est la clé de son succès, car les pays en développement doivent disposer d'une marge de manœuvre pour leur propre développement. De plus,

on prétend à tort que la montée du monde du Sud est fondée exclusivement sur des indicateurs économiques. Or, ceux-ci doivent entraîner, en contrepartie, une amélioration des indicateurs de développement humain, soutenue par un investissement multilatéral. La contribution de l'Inde à la coopération Sud-Sud a consisté en un échange de données d'expérience et de connaissances, en particulier par le biais du Fonds IBAS, établi conjointement avec le Brésil et l'Afrique du Sud, en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Sa délégation espère que le Bureau fournira les ressources nécessaires pour faciliter la mise en œuvre de ces projets de coopération. Le renforcement des capacités institutionnelles dans les pays en développement doit dans tous les cas être au centre des activités opérationnelles de développement. Il déplore le fait que les pays industrialisés apportent peu de soutien à cet objectif, qui exige un choix stratégique durable de toutes les parties prenantes.

38. **M. Zagrekov** (Fédération de Russie) estime que la question de la responsabilité doit être abordée à la lumière des mesures visant à renforcer le Conseil économique et social. Il demande des informations sur les incidences du déplacement au début de 2014 du débat consacré aux activités opérationnelles du Conseil sur la présentation des rapports des programmes et des fonds.

39. En tant que pays donateur, la Fédération de Russie est en train de mettre en place son propre système international de développement et souhaite accroître sa coopération avec le système des Nations Unies afin de fournir un appui logistique au développement socioéconomique des pays qui en ont le plus besoin. Les travaux des organismes opérationnels devraient aider les pays bénéficiant d'un programme à parvenir au développement durable, renforcer leurs systèmes de soins de santé, lutter contre la pauvreté, assurer la croissance économique et la création d'emplois, promouvoir le développement culturel, le commerce et le développement, partager des connaissances et des technologies, réduire les risques de catastrophe, renforcer le potentiel industriel et assurer la sécurité alimentaire. La portée thématique des activités opérationnelles devrait s'aligner davantage sur les besoins réels des pays en développement et être moins déterminée par les considérations internes des organismes. Il est également essentiel d'établir des liens plus étroits entre les activités de projet des programmes et des fonds et stratégies de développement national des pays bénéficiant d'un programme. Il faudrait que les cycles

de planification des organismes opérationnels dans ces pays soient synchronisés et que des mécanismes axés sur les résultats soient créés afin d'assurer la responsabilité organisationnelle. Par souci de rationalité, les rapports de développement des Nations Unies ne devraient pas contenir trop d'indicateurs ou de résultats imprécis. Enfin, la Fédération de Russie demande que la coopération entre les organismes opérationnels des Nations Unies et les commissions économiques régionales soit renforcée.

40. **M. Nkombela** (Afrique du Sud) souligne que le système des Nations Unies pour le développement, guidé par l'examen quadriennal complet, sert principalement à promouvoir le développement à l'échelon national. Les activités opérationnelles devraient donc demeurer universelles, volontaires et neutres et répondre aux besoins des pays en matière de développement. Le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources est particulièrement préoccupant, car il fragmente le soutien à l'échelon national et milite contre la prévisibilité, la fiabilité et la stabilité des fonds. Il est donc d'autant plus pressant d'aborder sans délai la question d'une masse critique des ressources de base. L'Afrique du Sud, tout en notant que la coopération Sud-Sud n'était pas un substitut aux flux d'aide traditionnelle, mais un complément, demande aux organisations du système des Nations Unies d'appuyer le rôle du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, en particulier en établissant des rapports d'activité sur l'application du Document final de Nairobi de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Sa délégation ne doute pas que la résolution procédurale du Comité sur les activités opérationnelles de développement favorisera l'instauration d'un système des Nations Unies efficace, efficient et cohérent répondant aux besoins des pays en développement.

La séance est levée à 13 heures.